



Règlement de l'Action Jeunesse Régionale

En venant profiter de l'infrastructure de l'AJR ou en participant aux activités organisées par l'association, **je m'engage à respecter les quelques points suivants:**

- Si je viens dans les locaux pour la première fois, je m'engage à me présenter à un/une responsable
- Je présente ma carte de membre pour pouvoir être présent dans les locaux et emprunter le matériel mis à disposition
- Je ne consomme ni drogue ni alcool ni boissons énergisantes dans les locaux ainsi que pendant les activités
- Je ne fume pas à l'intérieur des locaux
- Je ne viens pas dans les locaux sous l'effet de l'alcool ou de drogues
- Je respecte chacun-e: pas de violence physique, ni racisme, ni injures ou sexisme
- Je ne cours pas et n'effectue pas de figures acrobatiques dans les locaux
- Je ne crache pas
- Je ne fais pas de tags, ne détériore pas le matériel volontairement et ne vole rien
- J'applique ce même règlement aux alentours des locaux, en évitant de faire du bruit à l'extérieur



Les animateurs se réservent le droit de retirer la carte de membre si le/la jeune ne respecte pas les règles établies. L'exclusion peut être provisoire ou définitive.